

Le bureau du département d'enseignement des mathématiques demande le retrait de la réforme en cours du recrutement et de la formation des enseignants.

Nous en dénonçons le cadrage national imposé par le ministère et sa mise en œuvre locale qui rendent toute formation professionnelle caduque et sont en totale contradiction avec les objectifs annoncés d'amélioration de la formation. La place des écrits des concours, choisie par le ministère, est à ce titre particulièrement néfaste.

Nous dénonçons vigoureusement les dispositifs de mise en stage des lauréats des concours et des étudiants de M2 prévus par le rectorat de l'académie de Montpellier. Ces dispositions vont à l'encontre de l'intérêt des stagiaires et des élèves, et démasquent une démarche strictement comptable avec un seul objectif : une réduction des coûts faite au détriment des uns et des autres.

Résolument opposés à cette réforme, nous refusons de porter la responsabilité d'un désastre annoncé.

Montpellier, le 4 février 2010.

Argumentaire :

#### 1. Sur le texte de cadrage (circulaire du 23 décembre 2009)

Le texte de cadrage des masters pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement propose un cadre totalement irréaliste en termes d'objectifs à tenir. Il est en effet humainement impossible de satisfaire les obligations contradictoires de calendrier (concours en M2) et de contenu de la formation telles qu'elles sont édictées par les textes officiels : il est déraisonnable de demander aux étudiants la même année de faire des stages avec un accompagnement formatif universitaire didactique et pédagogique, de réaliser un mémoire professionnel de type universitaire, tout en préparant un oral de concours, et ceci en permettant une réorientation en cas d'échec au concours.

#### 2. Une préparation et une entrée dans le métier catastrophiques

Comme tous les masters donnent accès aux concours de recrutement, il est à prévoir que de nombreux lauréats risquent de n'avoir reçu aucune formation didactique et de n'avoir jamais fait de stage.

Il est prévu que les stages de M2 soient en pleine responsabilité sur un service complet pour 108h rendant tout accompagnement formatif impossible ; ceci est incompatible avec les exigences scientifiques des masters de préparation aux métiers de l'enseignement.

Les périodes de mise en stage et leur volume sont imposés par le rectorat, alors qu'il appartient aux responsables de formation d'organiser la place et les modalités des stages de manière contractuel avec l'employeur.

Dans notre académie, les lauréats aux concours du second degré se verraient confier un service complet d'enseignement dès la rentrée, interrompue par un stage massé en cours d'année pour lequel ils seraient remplacés par un étudiant de M2 (solution hallucinante imposée par le rectorat).

Une telle organisation ne permet en aucun cas de mettre en place une formation en alternance avec un accompagnement didactique et pédagogique où l'on travaille en amont et en aval au plus prêt du déroulement du stage.

Les élèves des classes confiées à un professeur stagiaire verraient ainsi se succéder trois enseignants : un remplaçant jusqu'à la Toussaint, le fonctionnaire stagiaire et un étudiant de M2. Si un tel dispositif était mis en place, il désorganiserait profondément et durablement la scolarité de plusieurs dizaines de milliers d'élèves par an sur notre seule académie, avec des conséquences désastreuses pour les apprentissages.

Pour le premier degré, dans l'ignorance, on peut craindre que les conditions ne soient encore plus catastrophiques.